Collectif Nuisances Ruchonnet
Philippe Monnet
Av. Louis-Ruchonnet 22
1003 Lausanne

Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1001 Lausanne

Lausanne, le 20 octobre 2026

Objet : Remise d'une pétition

Madame, Monsieur,

Le Collectif Nuisances Ruchonnet a l'honneur de vous remettre, ci-joint, une pétition munie de ses signatures, attirant votre attention sur les nuisances principalement sonores subies par les riverains de l'avenue Louis-Ruchonnet, du chemin de Mornex et du chemin de Villard.

Par cette démarche, nous souhaitons attirer l'attention des autorités sur une situation qui affecte la qualité de vie des habitants concernés et qui dure depuis plusieurs années.

Nous comptons sur le Conseil communal pour réserver à cette pétition toute l'attention nécessaire et veiller à ce qu'elle fasse l'objet d'un examen attentif et de suites concrètes. Il nous paraît en effet essentiel que les préoccupations exprimées par les signataires ne restent pas sans réponse et que cette démarche puisse aboutir à des avancées tangibles.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des suites qui seront données à cette pétition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Nuisances Ruchonnet,



Philippe Monnet

OUI A LA CULTURE, NON AUX NUISANCES SONORES

Objet : Demande de régulation des autorisations de manifestations générant des nuisances sonores à Montbenon et à Plateforme 10

Les habitants de l'avenue Louis-Ruchonnet à Lausanne, réunis au sein d'un collectif depuis 2025, subissent depuis plusieurs années des nuisances sonores récurrentes qui portent atteinte à leur qualité de vie, à leur santé et à leur droit au repos.

Ces nuisances proviennent principalement des manifestations organisées sur l'Esplanade de Montbenon, reconduites chaque année, ainsi que des événements nouvellement accueillis sur le site de Plateforme 10.

Ce dernier est particulièrement problématique en raison de sa configuration architecturale, qui agit comme une véritable caisse de résonance. Les émissions sonores y sont fortement amplifiées et se propagent directement vers les immeubles d'habitation voisins, construits **bien avant** l'aménagement de ce site.

Au fil des années, de nombreuses démarches ont été entreprises par les membres de notre collectif auprès du Conseil communal et de la Municipalité de Lausanne. Des plaintes, tant orales qu'écrites, ont été déposées, et plusieurs médias ont été sensibilisés à cette problématique. Malgré ces interventions répétées, les réponses apportées sont demeurées partielles et aucune amélioration concrète, durable et mesurable n'a été constatée.

En conséquence, nous demandons à la Municipalité de Lausanne de mettre en place une régulation plus stricte des autorisations accordées pour les manifestations et animations organisées sur les sites de Plateforme 10 et de l'Esplanade de Montbenon. Nous demandons notamment :

- de limiter le nombre annuel de manifestations générant une diffusion sonore amplifiée à proximité immédiate des zones d'habitation ;
- de fixer des horaires de fin plus précoces pour les manifestations en plein air, en particulier les jours de semaine ;
- de déplacer hors des zones d'habitation les évènements répétitifs suivants: le **Lausanne Carnaval** de l'association *Made in Brasil*, le **Lausanne Cool Latin Festival** , l'**Afro Fusion Festival** et l'improvisation théâtrale de la **LIG ;**
- de suspendre les autorisations de manifestations sonorisées sur le site de Plateforme 10 tant qu'une expertise acoustique indépendante n'aura pas démontré que les nuisances sonores peuvent être maintenues à un niveau compatible avec la protection de la santé, du repos et de la qualité de vie des riverains ;
- d'associer les représentants des riverains aux réflexions et décisions relatives à l'octroi des autorisations de manifestations récurrentes;
- de procéder à une évaluation régulière des impacts des manifestations sur la qualité de vie des habitants et d'adapter les autorisations en conséquence.

Ces mesures visent à garantir un équilibre durable entre le dynamisme culturel de notre ville et le droit fondamental des habitants à la tranquillité, au repos et à la protection de leur santé.

Collectif Nuisances Ruchonnet

Philippe Monnet
Av. Louis-Ruchonnet 22
1003 Lausanne
infinitif8@bluewin.ch